



Numéro de l'acte	2015-18-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2015

QUESTION N°2014-18

FINANCES : ESPACE PETITE ENFANCE – Demande de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de Calais.

RAPPORTEUR : Madame Karine BONVOISIN

Par délibération en date du 20 octobre 2010, le Conseil d'Administration du CCAS a adopté l'adhésion du CCAS à la Prestation de Service Unique à compter de l'année 2011.

Afin de répondre aux besoins de mise en conformité nécessités par les exigences de l'accueil de la petite enfance dans un service existant depuis 16 ans (1998), il est envisagé, suite au passage et aux recommandations de la Direction Départementale de Protection des Populations, la mise en conformité de la cuisine de l'Espace Petite Enfance avec la réalisation des travaux ci-après :

- Création d'un sas de réception
- Création d'un office de préparation et de lavage
- Création d'un vestiaire pour le personnel
- Aménagement d'un local poubelle

Ces dépenses d'Equipement seront inscrites au Budget Primitif 2015 pour un montant prévisionnel d'environ 116 000 € HT pour les travaux et 25 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre et les missions de contrôle et ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès la CAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- De ratifier cette demande de subvention d'Investissement auprès de la CAF de Calais pouvant représenter 80 % du coût HT des travaux
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales conclue pour cette opération d'équipement bien définie.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 17 février 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT